

AVENANT N° 4 À LA CONVENTION D'OCCUPATION PRECAIRE DE
NATURE ADMINISTRATIVE SIGNÉE LE 7/04/2023
POUR LA PERIODE DU 1/03/2023 AU 29/02/2024

Entreprise : MILTEK

Entre

- La Communauté d'Agglomération Gaillac Graulhet, Le Nay / TECOU – BP 80133 – 81604 GAILLAC cedex
Représentée par Monsieur Paul SALVADOR, Président, dûment mandaté à cet effet,
- L'entreprise MILTEK dont le siège social est à Òsca - 81600 GAILLAC
Représentée par _____ dûment mandaté à cet effet,

La convention initiale portant sur l'occupation d'un atelier par l'entreprise MILTEK arrivant à terme le 29/02/2024, il est accordé un renouvellement à compter du 1/03/2026 jusqu'au 28/02/2027.

Pour ce renouvellement, l'entreprise MILTEK sera redevable de la redevance correspondante fixée à 697,50 € HT par mois.

Fait à Téco, le
En deux exemplaires originaux

Pour le Propriétaire,
Paul SALVADOR

Pour l'occupant,